



2080112865F00001 00510

Auvergne-Rhône-Alpes

MME ODILE BACCONNIER-BERJOT
ARCHITECTE
28 PL BELLECOUR
69002 LYON

Lyon, le 10 janvier 2018

Objet : Attestation inscription 2018

Nos réf : S - FCH-BR - TAB/inscription/attestation d'inscription (036814)

**ATTESTATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
AUVERGNE-RHONE-ALPES AU 1^{er} JANVIER 2018**

Je soussigné, Bruno REYNE, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes, certifie que selon les informations qui nous ont été transmises à ce jour :

Mme ODILE BACCONNIER-BERJOT
Architecte

Figure au Tableau de l'Ordre des Architectes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Sous le numéro national : **036814**
Depuis le : **01/01/2016**
Mode d'exercice déclaré : **Libéral**
Adresse :
28 PL BELLECOUR
69002 LYON

Fait pour valoir ce que de droit, après arrêté du Tableau au 31 décembre 2017.

Bruno REYNE
Président

IMPORTANT

- Les modes d'exercice « Fonctionnaire » ou « Salarié » ne permettent une activité professionnelle qu'au nom et pour le compte de l'employeur, tel que défini à l'article 14 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.
- Le mode d'exercice « Associé » ne permet une activité professionnelle qu'au nom et pour le compte de la société concernée.
- Il est expressément rappelé que pour tout acte architectural la contractualisation est obligatoire et que tout architecte agréé en architecture ou société d'architecture doit être couvert par une assurance professionnelle :
 - qu'il doit le justifier au maître d'ouvrage ;
 - qu'il doit fournir l'attestation chaque année au Conseil Régional de l'Ordre dont il dépend.
- Ce document est établi en fonction des informations qui ont été transmises par l'intéressé. Il est délivré à titre personnel. Il ne peut être divulgué que par l'intéressé, sous sa propre responsabilité. Ce document atteste de l'inscription à ce jour au tableau de l'ordre des architectes Rhône-Alpes. Il convient donc, en cours d'année, de vérifier, si besoin, la validité de cette information, directement auprès de l'Ordre ou sur le site internet www.architectes.org.

